

A2MS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 23 rue du Bocage
69008 LYON 8ème
421 118 506 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 01/10/2023

L'an deux vingt-trois et le premier octobre, au siège social,

Madame FILIPTCHENKO Martine demeurant 68 Impasse Les Ritons à CORRENÇON-EN-VERCORS (38250),

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 15,24 euros composant le capital social de la Société A2MS
Associée unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de LYON 8ème (69008) 23 rue du Bocage à CORRENÇON-EN-VERCORS (38250) 68 Impasse Les Ritons, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à CORRENÇON-EN-VERCORS (38250) 68 Impasse Les Ritons.

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

CERTIFIE CONFORME

